

AU SECOURS

Malheureux Porto-Ricains.

On sait que l'île de Porto-Rico est maintenant une possession des Etats-Unis. Sa population est essentiellement Catholique, et elle est maintenant gouvernée par un évêque, américain de naissance, Mgr Blenk, et dirigée par un délégué apostolique également américain, Mgr Chapelle.

C'est à ce double titre que le nouvel évêque de Porto Rico, Mgr Blenk, fait appel à la générosité bien connue des Jésumes de l'archidiocèse de la Nouvelle-Orléans, et leur demande de venir au secours de nos frères de Porto Rico, ruinés, réduits à la misère et à la famine, par un épouvantable cyclone qui a ravagé l'île entière.

A la suite de la publication de la circulaire de Mgr Blenk, nous avons vu que les Jésumes de la Nouvelle-Orléans, et leur demande de venir au secours de nos frères de Porto Rico, ruinés, réduits à la misère et à la famine, par un épouvantable cyclone qui a ravagé l'île entière.

M. Flower s'empresse, sans aucun doute, de répondre à l'appel qui lui est fait. Il se fera un devoir de réchauffer le zèle, de stimuler l'activité de notre Chambre de Commerce, de toutes nos corporations commerciales.

Cette exposition, qui n'est, peut-être, qu'une habile exploitation de quelques spéculateurs du Nord, il faut qu'elle tourne au profit du Sud. Déjà les expositions d'Atlanta et de Nashville ont produit un effet tout à fait inattendu. Celle de New York achèvera l'œuvre si heureusement commencée. Peu à peu, la Nouvelle-Orléans, dont on faisait assez peu de cas, s'élève, grandit, prend une importance qu'on ne lui reconnaissait pas auparavant.

Mgr Chapelle a donné son entière et cordiale approbation à la circulaire. La démarche est, à ses yeux, d'autant plus juste et louable, que la Nouvelle-Orléans est le siège de l'archevêque délégué apostolique, et le lieu de naissance de Mgr Blenk, évêque de Porto-Rico.

Mgr Chapelle doit donc, cette semaine, publier une circulaire adressée à tous les prêtres de son archidiocèse, pour leur demander de faire appel à leurs différentes congrégations et les prier de venir au secours des infortunés Porto-Ricains.

Cette circulaire sera lue à toutes les églises dans chaque paroisse, dimanche. Mgr l'archevêque fixera un jour pendant lequel toutes les collectes seront faites au bénéfice de la malheureuse population de Porto-Rico.

L'Exposition du Sud

Il n'y a pas bien longtemps, vingt-cinq ans à peine, le Sud des Etats-Unis était un pays essentiellement agricole; il faisait beaucoup de coton et un peu de sucre; mais là se bornaient toutes ses industries.

Son sucre était raffiné dans les usines du Nord et de la Nouvelle-Angleterre; son coton était filé, tissé, transformé en étoffe soit en Europe, soit dans les Etats du nord. Tous les profits que l'on tire de la fabrication lui échappaient et allaient enrichir les étrangers ou les habitants de la Nouvelle-Angleterre.

Les temps sont bien changés. Le Sud est devenu industriel; il a ses mines; il a ses industries; il fabrique autant et aussi bien que le nord; et il a un avantage particulier, qu'on ne lui enlèvera pas de longtemps, celui de pouvoir livrer ses produits manufacturés à meilleur marché que ne le peuvent faire les fabriques du nord.

Ce Sud, que l'on dédaignait jadis, il faut compter avec lui, à l'heure qu'il est. De là, les politesses qu'on lui fait, les gracieusetés dont on le comble. New York, actuellement la seconde ville du monde au point de vue de la population, et la première par son commerce, a vu de la concentration des capitaux, New York ouvre dans ses murs, au Grand Palais Central, une

exposition des produits des Etats du Sud.

Il s'est opéré, on le voit, une véritable révolution, non seulement dans les esprits mais dans les faits. Si l'on vient ainsi au-devant du Sud, si on lui fait de pareilles offres, c'est que l'on commence à comprendre qu'il est fort et qu'il commande la situation.

En vérité, le Sud aurait grand tort de n'en pas profiter, de ne pas tirer hardiment parti de tous ses avantages, de ne pas étaler aux yeux éblouis du Nord toutes les incalculables ressources dont il peut disposer.

Nous apprenons que, le maire de la Nouvelle-Orléans a été solennellement invité à l'ouverture de cette exposition, qui aura lieu le 31 octobre et fermera vers le 25 novembre.

M. Flower s'empresse, sans aucun doute, de répondre à l'appel qui lui est fait. Il se fera un devoir de réchauffer le zèle, de stimuler l'activité de notre Chambre de Commerce, de toutes nos corporations commerciales.

Cette exposition, qui n'est, peut-être, qu'une habile exploitation de quelques spéculateurs du Nord, il faut qu'elle tourne au profit du Sud. Déjà les expositions d'Atlanta et de Nashville ont produit un effet tout à fait inattendu. Celle de New York achèvera l'œuvre si heureusement commencée. Peu à peu, la Nouvelle-Orléans, dont on faisait assez peu de cas, s'élève, grandit, prend une importance qu'on ne lui reconnaissait pas auparavant.

Mgr Chapelle a donné son entière et cordiale approbation à la circulaire. La démarche est, à ses yeux, d'autant plus juste et louable, que la Nouvelle-Orléans est le siège de l'archevêque délégué apostolique, et le lieu de naissance de Mgr Blenk, évêque de Porto-Rico.

Mgr Chapelle doit donc, cette semaine, publier une circulaire adressée à tous les prêtres de son archidiocèse, pour leur demander de faire appel à leurs différentes congrégations et les prier de venir au secours des infortunés Porto-Ricains.

Cette circulaire sera lue à toutes les églises dans chaque paroisse, dimanche. Mgr l'archevêque fixera un jour pendant lequel toutes les collectes seront faites au bénéfice de la malheureuse population de Porto-Rico.

MORT DE FRÈRE CHARLES.

Tous les fidèles catholiques de la Nouvelle-Orléans ont connu Frère Charles, de la Société de Jésus, qui, depuis longues années, on voyait constamment à la porte de l'institution des Jésumes, de la rue Baronne. D'ailleurs, c'était le frère par la naissance du Frère Ignace, un des ecclésiastiques les plus populaires, les plus aimés, les plus vénérés de la Nouvelle-Orléans.

Ici et à Grand Côteau, où il vient de mourir, il avait rendu à l'Ordre d'éminents services. La nouvelle un peu inattendue de son décès, a profondément ému Frère Ignace, qui est parti immédiatement pour Grand Côteau, afin d'assister aux funérailles de son frère bien-aimé.

Cette famille des Frères Ignace et Charles a donné à l'Ordre des Jésumes plusieurs sujets distingués, cinq ecclésiastiques, tous vœux de Frère Ignace et de Frère Charles. Une profonde amitié n'existait ces deux enfants de Loyola, et les habitués de Péglise des Jésumes de la rue Baronne prendront une vive part à la douleur de Frère Ignace.

Les factions-Brady, Otero et Hira.

Les élections primaires ont toujours été un enjeu de divisions dans les partis et même entre les différents groupes de partis.

C'est le cas qui s'est présenté déjà plusieurs fois, à l'occasion des élections qui se préparent.

La faction Brady Otero, du Sme Ward, n'a pas fait une mauvaise affaire avec la faction Hira. Il s'agit, pour effectuer la plus parfaite union, que d'accorder à chacun une égale représentation et autant d'inspecteurs et de gardiens qu'il est possible.

Il est à peu près certain que, à la dernière heure, l'union se produira.

PROCÈS DREYFUS.

SUITE.

ses fréquentes indiscretions. Le témoin prie la cour de citer le secrétaire du ministère de la guerre qui a surpris le prisonnier «furetant» dans les bureaux du ministère de la guerre, à un moment où il n'y avait rien à faire.

Le général défend Guinée et fait allusion à un autre espion comme à un homme honorable dont il ne peut pas donner le nom, qui a fourni au quartier-général des informations de grande valeur.

Colonel Jouanet. — Reçoit-il une paie mensuelle régulière? — Général Gouze. — Il était payé quand il apportait des informations.

Major Carrière. — Nous avons ici deux versions différentes. — Général Gouze. — Je veux dire que comme il surveillait les autres ses dépenses lui étaient remboursées, car nous ne voulions pas qu'il fût sans argent.

Après avoir affirmé que si le nom de Dreyfus était souvent mentionné dans les documents en possession du bureau des renseignements, il n'y était, à aucun point, question de son innocence, le général entend de défendre le Paty de Clam contre les insinuations du colonel Picquart. Il corrobore les déclarations du général Mercier relativement aux prétendus aveux faits au capitaine Lebrun-Renault.

Cependant, le témoin a appris que le capitaine Lebrun-Renault, intimidé par le blâme de M. Casimir-Périer, n'a pas osé répéter ces aveux et n'a donné qu'un compte rendu incomplet à l'époque de la dégradation du prisonnier.

Il n'y a rien de vrai, dit le général Gouze, dans la déclaration du colonel Picquart au sujet de l'exécution du témoin le 6 janvier.

Le général dit qu'il n'a appris la démarche de l'ambassadeur que le 6 janvier.

Le témoin dément ensuite d'autres déclarations de Picquart et fait allusion aux prétendues arrestations nombreuses ordonnées par Picquart sous des accusations d'espionnage non fondées.

On commente beaucoup le fait que, contrairement à la loi requérant que les témoignages soient donnés verbalement et sans notes, le général Gouze, ajustant ses lunettes, a consulté fréquemment un grand carnet pour se rafraîchir la mémoire.

Parlant du faux Henry le général Gouze dit: Je peux dire qu'il était déjà connu. Le général Roget m'en avait déjà parlé au moins huit jours avant les aveux de Henry. (Sensation.)

Un membre de la cour demande au témoin s'il sait qu'un document relatif au transport des troupes est resté vingt-quatre heures entre les mains du prisonnier, et s'il sait que des plans imaginaires exécutés par le prisonnier ont été livrés à l'étranger.

Général Gouze. — Je ne pourrais pas faire une réponse positive à cette question.

Question. — Y a-t-il des preuves que des documents mentionnés dans le bordereau aient été livrés à l'étranger?

Réponse. — Il n'y a pas de preuves directes, mais leur envoi a été certainement annoncé.

Pourrait, le témoin met en question le compte rendu de Bertulus sur l'entrevue avec Henry, mais il admet que quand il a tenu le faux à Henry, celui-ci a insisté pour qu'il ne soit pas montré à Picquart. (Sensation.)

Répondant à Me Demange, le témoin admet qu'il a donné à Picquart l'ordre de ne pas s'occuper de l'écriture du bordereau quand il a entrepris son enquête sur Esterhazy.

Alors, demande sèchement Me Demange, quand vous avez reconnu son écriture identique à celle du bordereau, cela ne vous a-t-il fait aucune impression?

Evidemment, répond le témoin, les deux écritures avaient une grande ressemblance.

M. Demange — L'honorable personnage en question ne recevait pas de soldes, avez-vous dit à l'instant.

Général Gouze — Cette personne n'était pas un agent. En fait, il se chargeait de nous procurer des renseignements aussi bien pour l'Europe que pour l'étranger, mais il s'inquiétait d'avoir des agents et on payait ses dépenses.

Me Demange — Considérez-vous cette personne comme un espion? — Général Gouze — Il procurait simplement des renseignements.

Me Demange — N'avez-vous pas dit que cette personne avait été proposée pour la croix de la Légion d'Honneur, et que si elle n'avait pas été décorée, c'était parce que quelqu'un était intervenu pour l'empêcher?

Général Gouze — Je n'en ai jamais entendu parler.

Me Demange — Très bien. Sur la question habituelle qui lui fut posée, Dreyfus répondit: «Je répondrais directement au secrétaire du ministère de la guerre, qui a dit qu'il m'avait vu dans les bureaux après les heures de service.»

«Quant au général Gouze, je suis surpris qu'un officier général répète des propos de table. On sait qu'il y a des difficultés insurmontables pour introduire quelqu'un au ministère de la guerre, et il est absolument impossible pour un officier d'amener quelqu'un au ministère.»

A ceci le général répond: «Sans doute, c'est difficile.»

J. — C'est évidemment difficile, mais ce n'est pas impossible, on peut assez bien entrer au ministère à certaines heures. Dreyfus était en position de le savoir. (Sensation.)

D. — Je répondrai au secrétaire Forêt qu'il a dit un mensonge. Je n'ai dit à personne que le général Gouze, c'est que, chaque fois qu'un officier venait me voir au ministère, même quand c'était un officier français, j'étais obligé de descendre à l'étage en dessous, et même quand un membre de la chambre des députés me faisait appeler il ne pouvait pas entrer au ministère. Il était par conséquent impossible, en circonstances ordinaires, pour un subalterne d'arriver ici que ce soit au ministère.

Le général Gouze déclare qu'on pouvait facilement obtenir des permissions.

A ce moment là le colonel Picquart revient à la barre des témoins pour répondre aux allégations sur la façon dont il accomplissait ses devoirs. Il nie un certain nombre de faits établis par le général Gouze, au sujet des arrestations que le témoin avait ordonnées.

Le conseil pour la défense après avoir appuyé sur le fait, que même dans l'opinion du général de Boisdreffe il n'y avait aucun rapport entre les affaires Esterhazy et Dreyfus, prie le président de la cour de demander au colonel Picquart de donner des renseignements, concernant les 100,000 francs, qu'on dit avoir été dépensés pour la surveillance d'Esterhazy.

Picquart explique comment étaient réglées ces dépenses du bureau des renseignements. Pendant que le témoin était le chef du bureau, le général Billot, alors ministre de la guerre, crut nécessaire de faire une nouvelle répartition des fonds secrets utiles aux différents bureaux, et les fonds attribués au bureau du témoin furent diminués de 8,000 francs. A ce moment là, dit Picquart, des négociations d'une grande importance avaient lieu et on avait fixé à l'avance des dépenses extraordinaires. La diminution des fonds ne m'empêchait pas de poursuivre les investigations, continue Picquart. Le général Billot fit un autre répartition.

«Je reçus vingt mille francs, et avec ce qui restait, j'ai eu la responsabilité de tout le service. En aucun cas il n'a été fait de dépenses extraordinaires pour l'enquête Esterhazy. Aucune enquête n'aurait pu coûter moins.»

Dans une note envoyée au ministère de la justice en 1896, on a prétendu que j'employais comme agents officiels les agents secrets

du bureau des renseignements. Je n'ai employé qu'un seul agent officiel. Ce qui fit croire que j'usais des services d'agents privés, c'est le fait que cet agent se donnait le titre d'agent d'affaires sur une de ses cartes comprises dans le dossier Esterhazy.

Picquart ayant fini de parler le général Billot se lève vivement et demande la parole.

«Picquart», dit vivement le général, «l'officier qui venait à peine de quitter la barre, «voulez-vous revenir?» (Sensation.)

«Certains», dit Picquart, «Le général Billot dit alors: «Je suis très heureux que le colonel Picquart ait soulevé la question des fonds secrets, que j'avais déjà soumise à la cour de cassation. «Les fonds secrets sont des fonds secrets» et je devrais en considération du but auquel ils sont destinés, ne pas en parler. Je vais essayer de ne rien dire de ce qui devrait rester secret.»

«Les fonds secrets sont placés à la disposition du ministre de la guerre, pour le service de l'Etat, et le ministre n'en doit compte qu'au Président de la République. «Le président contrôle l'emploi des fonds secrets et en donne charge lui-même.»

«Le colonel Picquart recevait du chef de l'état major général, les fonds attribués à son département.»

«Il croyait pouvoir en disposer comme il lui plaisait, mais c'est le ministre qui en décide suivant les besoins du service et il répartit, avec l'approbation du président, les fonds mis à sa disposition.»

«J'ai réparti ces fonds, comme j'ai l'ont été pendant trente ans, avant ma venue au pouvoir, par tous les ministres de la guerre. La somme de 32,000 francs était allouée mensuellement, par le chef de l'état major général, au bureau des renseignements. Quand on demandait le crédit de 100,000 francs, c'était pour le service de l'état major général et non pour le service des renseignements comme le croit le colonel Picquart. Il fut demandé sur le rapport du général de Boisdreffe (alors chef de l'état major général) et non sur le rapport du colonel Picquart, pour le service général des fonds de guerre secrets.»

«Ces fonds ont été dépensés, comme l'a dit le colonel Picquart: 8,000 francs par moi-même, et comme l'a dit le général Roget, 20,000 francs en 1895 et 20,000 francs en 1897 par le général Gouze. Le reste fut mis à la disposition de mon successeur, M. de Freycinet, qui fit liquider le compte par le président Loubet. Je ne dirai pas un mot de plus, mais je dois tenir compte de l'insinuation perfide faite à la cour de cassation, insinuation calculée pour porter atteinte à la délicatesse, à la fidélité et à l'honneur du ministre de la guerre.»

Cette déclaration amène des applaudissements dans le fond de la salle, mais le colonel Jouanet coupe court à la manifestation, en annonçant le renvoi de la cour à lundi.

Le commandant Cuignet

Et la dépêche Schneider.

Rennes, France, 19 août.— Le commandant Cuignet dit qu'il a remarqué que l'importance du rapport du colonel Schneider n'a pas échappé à la cour, «pas plus qu'à ceux qui combattent si ardemment pour la réhabilitation de Dreyfus.»

«J'ai entendu dire», continue le témoin, «qu'on nous a adressé un démenti formel, prétendant que le rapport est un faux. J'ignore jusqu'à quel point ce démenti est véridique. On dit qu'il est daté d'Em, et nous en France, nous savons que les dépêches d'Em ne sont pas toujours authentiques. Mais en supposant qu'il soit authentique, je ferai simplement remarquer à la cour que le document en question lui a été remis

par M. Chamoin, représentant le ministre de la guerre, et que le document fait partie du dossier secret, dont on n'a jamais suspecté l'authenticité, et que par conséquent c'est au gouvernement français que le démenti a été adressé.

«Je tiens à ajouter que si ce démenti au gouvernement français est maintenu, nous sommes en situation de prouver, sans discussion possible, l'authenticité du rapport en question.

«L'auteur de ce rapport est, je le sais, dans une position très inférieure comparée à celle de ses amis. Peut-être ne peut-il faire autrement que de nier, mais il doit savoir que ce document n'est pas le seul des siens que nous ayons en mains. Nous avons de nombreux documents, soit venant de lui, soit à lui adressés. Je ne puis les énumérer, mais nous avons, en particulier, une lettre de son gouvernement, écrite sur papier officiel, lui demandant d'obtenir des renseignements officiels sur un vaisseau de la marine de guerre française, et une autre lettre dans laquelle on lui dit de demander officiellement au gouvernement français, trois sabres de cavalerie d'un certain modèle. Ces sabres furent demandés et accordés par l'intermédiaire du troisième bureau.»

«Enfin nous avons un mémorandum du toast porté par lui au dîner d'adieu donné à son camarade et ami, l'agent «A.» (Schwarzkoppen). L'auteur du rapport que l'on prétend être faux maintenant, y fit allusion plusieurs fois pendant son toast. Afin de lui remettre en mémoire les termes de son toast, et pour montrer que les documents sont authentiques, je rappellerai une des dernières phrases:»

«Après avoir exprimé des regrets du départ de «A.» et lui avoir dit: «Nous conserverons le meilleur souvenir de lui», il ajouta, et je le salue en ce moment. «Longtemps, dans toutes les armées du monde, en Amérique comme en Asie, on parlera de «A.» et il sera dit que «A.» était vraiment unique.»

Le but de l'exposé du commandant Cuignet était probablement de prouver l'habileté du Service des Renseignements, et l'on pense qu'il donnera lieu à un vigoureux démenti.

Tragédie à Lake End.

Shreveport, Louisiane, 19 août.— On vient de recevoir de Lake End, une ville située à soixante milles à l'ouest de Shreveport, sur la Rivière Rouge, dans la paroisse de Natchitoches, la nouvelle du plus terrible duel qui ait jamais eu lieu dans la Louisiane. Ce fut un duel entre Callie Brown, Robert Lee Brown et le docteur W. H. Glover, d'un côté, et B. G. Freeman, de l'autre.

Aux premiers coups de Freeman, Callie Brown et le docteur Glover sont tombés morts.

Lee Brown, blessé, a demandé grâce, et Freeman lui a permis de se retirer; mais comme il levait son revolver, Freeman l'a étendu mort d'une balle dans la poitrine.

AMUSEMENTS.

PARC ATHLETIQUE.

L'orchestre militaire hongrois, sous la direction du Prof. Schilznyi, a donné, hier soir, un délicieux concert qui a obtenu un grand succès.

Il n'y a pas seulement des exécutions musicales au Parc Athlétique. Il y a des danseurs, des acrobates, des prestidigitateurs habiles, qui attirent la foule et provoquent de nombreux bravos.

WEST END.

Nous ne connaissons pas de succès plus francs, plus loyaux que ceux de l'orchestre symphonique

formé et dirigé par le Prof. Paolotti. Ses programmes sont toujours remarquablement composés et exécutés habilement. Nous nous faisons un devoir d'envoyer nos compliments à M. Devaux, dont le solo de hautbois a été bruyamment applaudi.

Concert au Parc de Ville.

Voici le programme du concert de ce soir au Parc de Ville.

PROGRAMME.

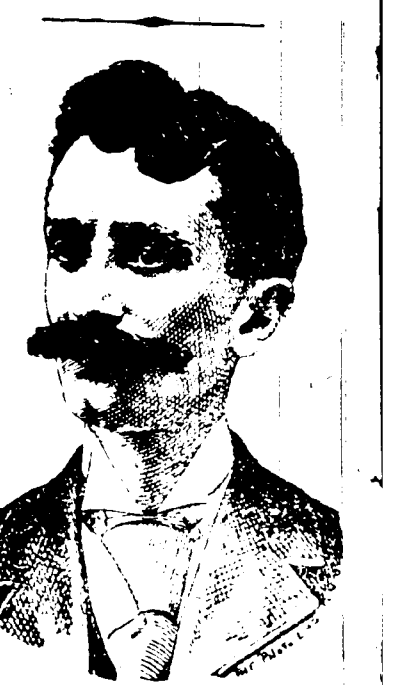
- 1. Marche—Bells of Honolulu
2. Sélection—The Serenade... Johnson
3. Rag Time—Noodens and
4. Valse, suite—Cairns... Serance
5. Caractéristique—Dawn of Love
6. Ouverture—Goddess of Liberty
7. Medley—Chicken Brigade
8. Extracte—Soothing Beauty
9. Sélection—Clorindy... Johnson
10. Cake Walk—Hot Time in New Orleans
11. Gavotte—Love's Answer... O'Hara
12. Two Step—The Jolly Tramp... Ascher

Collisions.

Une collision s'est produite, hier matin, sur le Bayou St Jean, en face de la rue De Soto. Le submergé Juliana a été heurté par un chaland de sable, et a subi des avaries de \$100.

German-American Home-stead.

Les derniers rapports sont excellents quant à la demande d'actions, mais cette demande est restreinte quant à des fonds en arrabondance à l'usage des personnes désirant acheter leurs propres demeures. A sa séance sociale, mardi, le 15 août, 8,850 dollars ont été prêtés.



M. A. Huberwald.

M. Huberwald est le gérant de l'établissement bien connu sous le nom de American Drug Store, la première pharmacie qui ait vu le jour à la Nouvelle-Orléans de médicaments patentés à prix réduits, car rates.

C'est grâce à son intelligence, à son énergie et à sa persévérance que M. Huberwald est arrivé à la haute position qu'il occupe aujourd'hui, car le American Drug Store est la pharmacie la plus importante du sud. Ses relations depuis quelques années ont pris une extension considérable; dans tous ses départements il règne une activité comme nulle part ailleurs.

Son laboratoire et son département de prescriptions sont les plus modernes qu'il y ait, et ce n'est pas sans un achèvement de légitime orgueil que M. Huberwald revendique le mérite de les avoir ainsi installés.

Le gérant de American Drug Store est natif de la Nouvelle-Orléans; son père, mort récemment, a longtemps exploité un pharmacie rue du Canal, près de la rue Dauphine.

M. Huberwald arrive d'une tournée d'affaires dans l'Etat du Nord; tournée qui lui a permis de se renseigner sur les progrès de son entreprise. Il revient avec un regain d'énergie, d'enthousiasme, et décide à maintenir l'établissement qu'il dirige avec tant de succès dans la voie de prospérité où il l'a placé.

pure.

Je crois même qu'elle ne soupçonne pas le triste avenir qui lui réserve sa mère... mais un jour ou l'autre, elle comprendra ce qui se passe autour d'elle... Le mauvais exemple ayant faussé son jugement, la pauvre ne fait succomber fatalement... —Si personne ne la salue, si personne ne l'arrache du lieu imprudent où elle a le hasard placée, s'écria René.

—La sauver, moi fils... mais comment? Il n'y aurait qu'un moyen: trouver un homme qui voudrait bien l'épouser... Il faudrait que la mère consentit à donner sa fille à cet homme.

—Oh! mère, pardonne-moi, dit René, en tombant à genoux, je sais que tu ne m'approuves pas, et pourtant j'aime tellement Eva, que je suis prêt à en faire ma femme.

—Mon Dieu, s'écria la pauvre mère, je ne croyais pas le mal si avancé; c'est ma faute, j'ai été imprudente; j'aurais dû veiller.

Et elle ajouta: —Mon pauvre enfant, tu aimas cette petite au point de l'épouser? Tu ferais ta femme de la fille de la cocotte Suzanne Vally?... —Eva n'est pas responsable, encore une fois, chère mère, et tu l'as dit toi-même, un mariage seul pourrait la sauver de

péril dont elle est menacée.

—Eh! mon cher René, tu es trop jeune pour que je te laisse accomplir une chose aussi grave, je te supplie de réfléchir avant de mettre à exécution le projet que tu as en tête! Songe que déjà ton nom, le nom de ton noble père, du pauvre martyr, tu es obligé de le cacher...

—As-tu bien pu juger si hâtivement, et en si peu d'entrevenances cette enfant qui s'ignore elle-même? sait-on si son sa grâce virginale ne se cachent pas les instincts pervers de sa mère?

—Qu'advient-il si tu l'épousais, si par malheur Mme Vally consentait à te donner sa fille? Tu ne voudrais pas, je pense, accepter la moindre dot, sachant d'où les deniers de cette dot proviennent?

—Mettons que tu prennes cette jeune fille sans accepter quoi que ce soit de sa mère, tu gagnes à peine de quoi assurer ton existence!

—C'est vrai, mère, mais je compte sur la promesse que mes patrons m'ont faite. Ma situation tend à s'améliorer et sera bien vite suffisante.

—Si on consent à me donner Eva, je ne veux qu'Eva, sans dot, ni rien de ta disais, mais je pourrais la faire vivre! Je l'aime tellement, que je puiserai dans cet amour le courage de tout affronter. J'arriverai, je suis sûr, à réhabiliter à me créer une situation.

—Mon fils, tout cela se réduit à des mots.

Tu sais ce que ta mère a souffert, tu sais qu'elle a mis en toi son espoir; tu es et seras la consolation de ses derniers jours; j'espère que tu ne les attristeras pas en me désolant.

—Je crois que cette femme ne tient pas à te prendre pour gendre; elle te sait pauvre, et il n'est pas possible qu'elle soit désintéressée.

—Je suis certaine qu'elle a deviné le roman écloé entre sa fille et toi, mon pauvre ami; c'est pour cette raison qu'elle t'aura fait fermer sa porte.

—C'est juste, murmura René; Et pourtant je sens, mère chérie, qu'il n'est impossible d'oublier; à présent.

—Oui, tu as raison, mille fois raison, mais hélas! est-on maître d'aimer ou de ne pas aimer?... Tiens, l'incertitude que tu as éveillée dans mon cœur me tenaille à ce point qu'il m'est impossible de la supporter et je veux savoir à quoi m'en tenir sur les intentions de Mme Vally. J'irai demain lui demander une explication.

—René, René, voilà le fruit que je recueille des observations que mon affection pour toi m'a dictées! Et Mme de Carol porta son mochoir à ses yeux tandis que des larmes en jaillissaient. —Je défends mon bonheur, dit le jeune homme; tout ce que tu

me dis est sensé; tes paroles sont l'expression vraie de l'amour maternel dont ton cœur est plein, mais, hélas! cela n'empêche pas que j'aime Eva depuis la première minute où je l'ai aperçue.

—Qu'as-tu contre cette enfant? de simples présomptions? tu n'as à lui reprocher que d'être la fille de Mme Vally.

—Est-ce sa faute si elle est née d'une pareille créature? Moins que personne nous ne devons faire supporter aux enfants les fautes qu'ils n'ont pas commises.

Mme de Carol comprit l'allusion, elle était directe, la pauvre femme éclata en sanglots! —Hélas! gémit-elle, tu as raison, mon fils, les fautes devraient être personnelles, mais le monde est implacable, c'est contre lui que je défends mes enfants.

—Tu n'as pas pensé, mère adorée, qu'il y eût le moindre reproche dans mes paroles, dit René en prenant sa mère dans ses bras.

—Je te comprends, mon René, et j'ai voulu, moi aussi, défendre ma cause, ou plutôt celle d'Eva!

—Je te comprends, mon René, et j'ai voulu, moi aussi, défendre ma cause, ou plutôt celle d'Eva!

te promettre d'oublier Eva, car cela me serait impossible; mais je te jure que je ne ferai rien contre ta volonté...

—Tiens, vois-tu, je vais réfléchir... je souffre beaucoup... rentre seule chez toi...

—Oui, je te laisse, fit douloureusement Anna de Carol, il est inutile d'attrister Marie... Calme-toi... réfléchis; demain, nous aviserons.

Et la pauvre mère, ayant à plusieurs reprises embrassé tendrement son fils, se retira.

En pénétrant dans son humble logis, l'infatigable laissa échapper ces mots qui peignaient son angoisse: —Le malheur nous frappa donc toujours?... après le nom du pauvre martyr taché à jamais par une accusation monstrueuse il faudrait que le fils s'unît à une jeune fille dont le nom est une honte.